## AVIS DE PROMULGATION AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 599-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Verchères, le 3 septembre 2024 :

## ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 599-2024 POUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF SUR LA CIRCULATION

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 581 route Marie-Victorin, Verchères, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Verchères, ce 4 septembre 2024

Me Jean-Marc Simard

Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier